

Pour les moniteur-ice-s de Sport de Camp/Trekking

## Sécurité Eau

Dans les directives pour les camps J+S de Sport de Camp/Trekking, des formations complémentaires spécifiques à l'eau sont parfois prescrites, parfois recommandées pour les activités dans l'eau. Les associations de jeunesse soutiennent ces directives et recommandations, car elles contribuent à la sécurité dans le domaine aquatique. Cet aide-mémoire a pour but d'indiquer aux moniteur-ice-s quelle formation spécifique à l'eau est nécessaire pour quelle activité aquatique.

*Cette fiche doit être considérée comme un complément à la fiche "[Directives de sécurité dans les domaines Montagne, Hiver, Eau](#)". Elle se concentre avant tout sur les différentes formations complémentaires spécifiques à l'eau pour les différentes activités dans différents plans d'eau.*

### Exigences de sécurité Eau pour les camps J+S

Les activités dans et au bord de l'eau sont toujours risquées. Il convient donc de s'organiser en fonction des circonstances. Si un groupe se rafraîchit brièvement les pieds dans un ruisseau lors d'une randonnée ou si des enfants construisent une roue à eau dans le ruisseau à côté de la maison de camp, il n'est pas forcément nécessaire de recourir à une personne ayant une formation spécifique à l'eau, bien qu'il s'agisse d'un cours d'eau. En revanche, il est parfois judicieux de réduire le nombre de baigneur·euse·s par personne ayant une formation spécifique à l'eau et de ne nager dans la rivière qu'avec un petit groupe.

L'auto-évaluation sur place par les responsables est influencée par le niveau et la température de l'eau, la saison, la vitesse d'écoulement du cours d'eau, la profondeur du cours d'eau et les conditions météorologiques. Ces évaluations sont souvent difficiles et requièrent des connaissances spécialisées ainsi que des compétences en matière de risques. C'est pourquoi les directives suivantes s'appliquent aux activités Eau :

#### Activités avec surveillance de la baignade dans une piscine couverte/en plein air/un lac/une rivière :

- Module J-S Eau SdC/T (ou [Brevet Base Pool SSS](#))

#### Activités dans une piscine non-surveillées :

- Module J+S Eau SdC/T (ou [Brevet Plus Pool SSS](#))

#### Activités dans une lac non-surveillé :

- Module J+S Eau SdC/T (ou [Module Lac SSS](#))

#### Nages en rivière :

- Module J+S dans le domaine de sécurité Eau (ou [Module Rivière SSS](#))

#### Conduite de bateaux/radeaux en eaux vives (domaine de sécurité Eau SdC/T) :

- Dans ce cas, un module SSS Rivière ne suffit pas, le module J-S dans le domaine de sécurité Eau est obligatoire

#### Recommandations additionnelles :

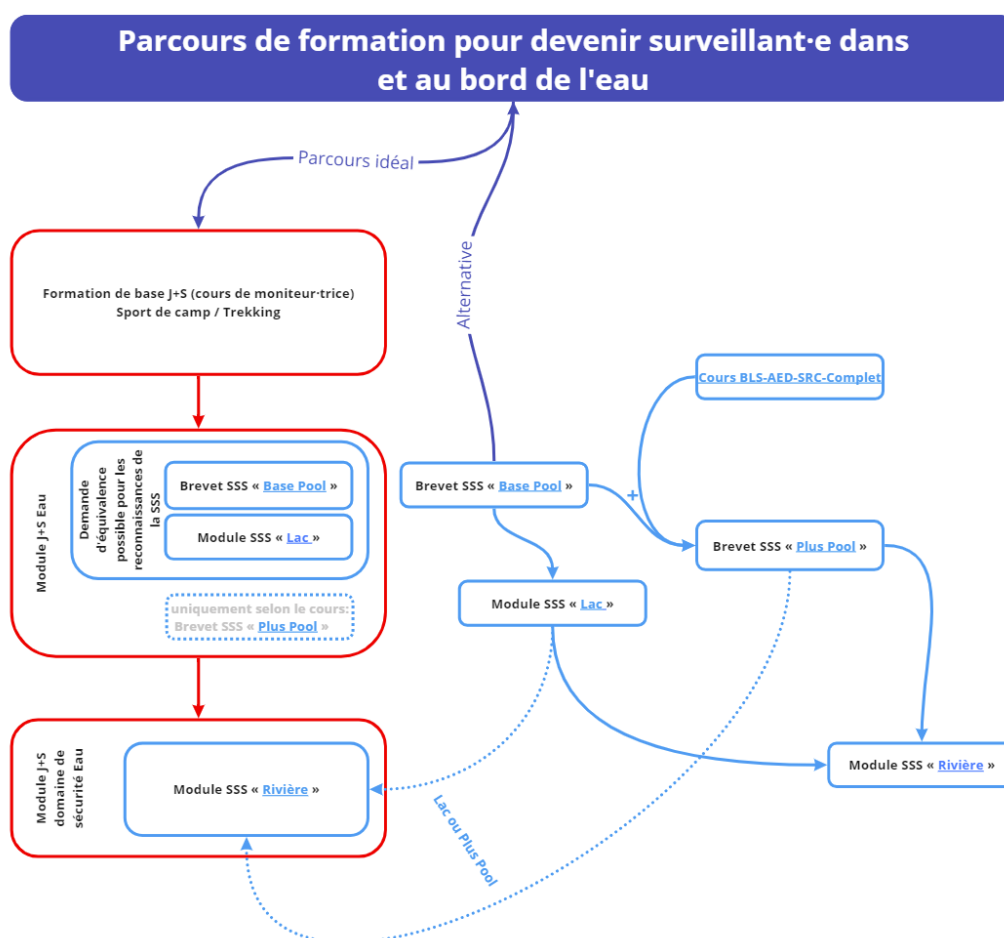
- Pour les eaux non surveillées, il est recommandé d'avoir réussi un [module BLS-AED](#).
- [Règles de baignade de la SSS](#)
- [Recommandations de la SSS concernant la taille des groupes](#)

## Moyens d'aides

- [Aide-mémoire J+S domaines de sécurité](#)  
L'aide-mémoire montre ce qui est autorisé, ce qui est autorisé avec un module de sécurité et ce qui est interdit.
- [Modèle 3x3 de planification d'une activité en eau libre](#)  
Le modèle te soutient dans ta planification.
- [Set de cartes Water-Safety](#)  
Le set de cartes Water-Safety aide les responsables à planifier et à réaliser des activités aquatiques avec des groupes en tenant compte de la sécurité.

## Le parcours de formation pour devenir surveillant-e dans et au bord de l'eau

Le parcours idéal te mène de la formation de base J+S (cours de moniteur-trice) Sport de Camp / Trekking au module J+S Eau, puis au module J+S dans le domaine de sécurité Eau, afin de pouvoir également organiser des activités en rivière. Tu peux également suivre des modules individuels du SSS.



### Module J+S Eau

Le module J+S Eau SdC/T comprend les contenus du brevet SSS base Pool et du module Lac, il est considéré comme équivalent. Les participant-e-s au cours peuvent déposer une demande auprès du SSS après le cours afin d'obtenir les reconnaissances SSS. Dans une perspective uniquement J+S, cela n'est toutefois pas obligatoire.

Pour savoir si un Brevet Plus Pool SSS (lié à une reconnaissance supplémentaire) est intégré, il faut consulter la désignation du cours. Attention : pour passer le Brevet Plus Pool, le module BLS-AED est également une condition préalable.

Tu recevras les informations sur le formulaire de [demande de reconnaissance](#) pendant le cours.

### **Module interdisciplinaire « Surveillant-e Eau »**

Le module interdisciplinaire “surveillant-e Eau” contient les mêmes contenus qu’un module J+S Eau SdC/T, mais est proposé directement par J+S en collaboration avec SSS et est ouvert aux moniteur·ice·s J+S de toutes les disciplines sportives. Description du cours, voir [ici](#).

Le Brevet Plus Pool du SSS n’est jamais intégré au module interdisciplinaire Eau.

### **Module J+S domaine de sécurité Eau, y compris module SSS Rivière**

Le module de sécurité Eau attribue d’une part le complément SdC/T “domaine de sécurité Eau” et comprend d’autre part le module Rivière du SSS. C’est pourquoi, en plus de la reconnaissance J+S, un module J+S Eau SdC/T (ou un Brevet Base Pool du SSS avec module complémentaire Lac ou un brevet Plus Pool du SSS) est une condition préalable. Le module de sécurité Eau est donc l’occasion d’obtenir des reconnaissances supplémentaires de J+S (domaine de sécurité Eau) et du SSS (module Rivière) en un seul cours.

Tu trouveras un aperçu de tous les modules de sécurité sur [wassermodule.ch](http://wassermodule.ch) (en allemand).

### **Module BLS-AED**

Le module [BLS-AED](#) enseigne les principales mesures de réanimation permettant de sauver la vie et l’utilisation correcte d’un défibrillateur automatique externe. Il est conseillé pour toute activité en eaux non-surveillées.

### **Alternative : Structure de formation SSS**

Comme alternative aux modules J+S, tu peux aussi suivre les différents modules du SSS. Ta reconnaissance J+S n’en sera pas pour autant renouvelée. Tu trouveras un aperçu de la structure de formation SSS sur [leur site internet](#), où tu pourras également accéder au calendrier des cours.

### **Obligation de formation continue**

Le SSS a une obligation de formation continue, mais pas les activités sous J+S ou dans le cadre d’associations de jeunesse. Il est néanmoins recommandé de se perfectionner régulièrement, soit en suivant des cours de répétition, soit en suivant des modules de niveau supérieur. Le principe est que le moniteur ou la monitrice adapte de manière responsable l’activité à ses propres compétences avec le 3x3 et qu’il·elle est responsable de maintenir ses connaissances à jour et de se perfectionner si nécessaire.

*Si tu as des questions, adresse-toi à l’organisateur·rice du cours ou à ton association de jeunesse.*